

1. Le PCAET : point d'avancement.
2. Point sur le fonds énergie agriculture.
3. Le pôle métropolitain « Pays de Béarn » : quelles actions en 2018 ?
4. Le Mi[x] : bilan 2017 et nouvelles actions pour 2018.
5. Médiathèque : proposition de modification des horaires d'ouverture.
6. Aire de grand passage : organisation pour l'été 2018.
7. Attribution d'une allocation de thèse dans le cadre de la convention de partenariat 2015-2018 entre l'UPPA et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
8. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen de la demande d'Abidos.
9. Point d'information sur l'enquête publique relative au projet de création du crématorium.
10. Autorisation donnée au Président de signer des marchés.
11. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées)

-----

En préambule du bureau, M. le Président lit un projet de courrier à l'attention du commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique pour l'installation d'un parc photovoltaïque à Noguères/Pardies. Ce courrier affirme à nouveau que la maîtrise du foncier industriel est une des compétences de la CCLO et qu'elle est en mesure de favoriser une répartition des terrains dévolus à l'industrialisation et des terrains impropres à l'industrie pouvant accueillir du photovoltaïque.

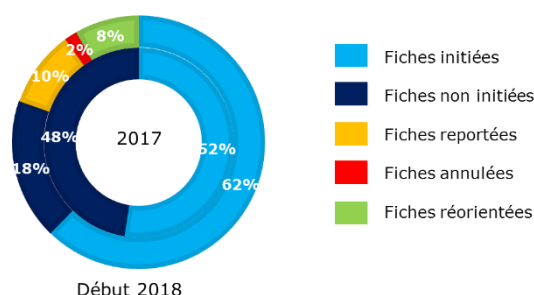
A ce titre, il s'agirait pour la CCLO d'émettre un avis favorable à ces installations, qui présentent un intérêt en termes de production d'énergie nouvelle dans le respect des enjeux pour le climat. Il est donc demandé au bureau d'appuyer ce projet dans le cadre de toute démarche à effectuer en vue de sa concrétisation, pourvu qu'il respecte les considérations de tous ordres en terme environnemental.

A l'unanimité, le bureau émet un avis favorable à l'envoi de ce courrier au commissaire enquêteur.

## **1. LE PCAET : POINT D'AVANCEMENT**

Le PCAET est le volet environnemental du projet de territoire. Il a été validé en décembre 2017. La durée du PCAET est de 6 ans. La période couverte est 2017-2022. Il faut une évaluation à mi-parcours, soit en 2019.

Le bureau prend connaissance de l'état d'avancement des 61 fiches actions du PCAET.



### **Concernant la fiche n°60 : comité de pilotage**

Son rôle est de suivre annuellement les actions du PCAET, définir les actions en lien avec la coordination de la transition énergétique et évaluer les actions en cours de réalisation du PCAET à mi-parcours et en fin de procédure.

Le bureau émet un avis favorable à la composition du comité de pilotage qui lui est soumis :

- en interne (composition initiale) : M. le Président, Mme LANGLES, M. DUBREUIL, M. BOUCHECAREILH, M. LAURENT, M. GARCIA, M. TASSERIE, M. TEIXEIRA, M. SENSEBE.
- en externe, il pourrait être fait appel, pour l'agriculture, à un représentant de la chambre un président de CUMA, pour l'industrie, à M. Patrice BERNOS, pour les transports, à un membre d'une association et, pour le résidentiel, à un représentant d'un bailleur HLM.

### **Concernant la fiche n°17 : Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois**

Le bureau émet un avis favorable à la proposition du COFOR pour une pré-étude gratuite sur plusieurs communes pour l'installation de réseaux de chaleur bois et/ou de chaudière bois. Les communes suivantes, si elles le souhaitent, pourraient être concernées : Balansun, Orthez, Mourenx, Monein.

## **2. POINT SUR LE FONDS ENERGIE AGRICULTURE**

Le bilan des actions au 8 avril 2018 est présenté au bureau (520 bénéficiaires pour 109 814 € de dépenses).

Les actions menées en faveur des agriculteurs sont rappelées : pour le pôle environnement : banc essai moteur et animation, pour le pôle développement économique : soutien aux agriculteurs et aux circuits courts et, pour le pôle animation du territoire : étude de la mise en place d'un système alimentaire).

Lors du comité de pilotage du 5 mars 2018, il a été demandé, par la CC des Luys en Béarn, l'arrêt du fonds énergie à l'agriculture ainsi que la restitution du fonds, soit 26 263,14 € en fonction du pourcentage de la mise initiale. Le solde est ainsi réparti entre 23 899,46 € pour la CCLO et 2 363,68 € pour la CCLB.

Le bureau souhaite continuer à mener des actions en faveur des agriculteurs avec le solde du fonds concernant la CCLO, en ouvrant à d'autres pôles ainsi qu'à la chambre d'agriculture.

## **3. LE POLE METROPOLITAIN « PAYS DE BEARN » : QUELLES ACTIONS EN 2018 ?**

Il est proposé deux temps stratégiques pour 2018 :

- Un temps court d'actions : il s'agirait, pour la présidence (les 7 présidents) de piloter stratégiquement le pôle métropolitain, de donner du sens, de la lisibilité et de la visibilité, de proposer des projets ou actions d'ambitions partagées d'intérêt métropolitain.
- Un temps moyen de rencontre : il s'agirait, pour les élus des conférences (titulaires et suppléants) : de se rencontrer, d'apprendre à se connaître, de connaître les enjeux à l'échelle métropolitaine, d'être acteurs et de proposer la feuille de route pour 2019.

Dans le cadre des 1<sup>ères</sup> réunions de la présidence, la volonté est de fédérer, partager et coopérer autour d'actions fortes et symboliques à l'échelle métropolitaine.

Le bureau souhaite continuer à réfléchir sur les éventuelles propositions de travail de la CCLO au pôle métropolitain.

#### **4. LE MI[X] : BILAN 2017 ET NOUVELLES ACTIONS POUR 2018**

Le bureau prend acte de l'ensemble des informations qui lui sont données, à savoir : les objectifs du MI[x], le bilan des animations partagées et des divers services du Mi[x] et les objectifs pour 2018 suivants :

- La Cyber (à partir de besoins identifiés) : accompagner la dématérialisation, développer les compétences des demandeurs d'emploi, favoriser les bons comportements en ligne des adolescents, améliorer la proximité (ateliers délocalisés),
- Médiathèque et Mi[x] : renforcer les animations communes, accompagner et gérer les publics difficiles, rechercher les publics éloignés de la lecture, questionner le public qui ne vient pas au Mix et plus largement qui ne fréquente pas les lieux culturels de la ville de Mournes et réfléchir aux actions et moyens de le faire venir

#### **5. MEDIATHEQUE : PROPOSITION DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE**

Au vu des graphiques représentant les moyennes des prêts par jour pour 2016 et 2017, le bureau émet un avis favorable à l'application des nouveaux horaires qui lui sont proposés, à savoir :

Proposition : **37h00 d'ouverture**

Lundi		13h - 18h15
Mardi		13h - 18h15
Mercredi	9h15 - 12h	13h - 18h15
Jeudi		13h - 18h15
Vendredi		13h - 18h15
Samedi	9h15 - 12h	13h - 18h15

Horaires d'été : **35h00 d'ouverture**

Lundi		13h - 17h
Mardi	9h15 - 12h	13h - 17h
Mercredi	9h15 - 12h	13h - 17h
Jeudi		13h - 17h
Vendredi	9h15 - 12h	13h - 17h
Samedi	9h15 - 12h	13h - 17h

#### **6. AIRE DE GRAND PASSAGE : ORGANISATION POUR L'ETE 2018**

Au vu du bilan des grands passages de l'été 2017 (constat identique aux étés précédents : non occupation de l'aire de grand passage par les grands groupes de voyageurs), des conséquences du manque de lieu d'accueil adapté aux voyageurs et de la gestion et des occupations actuelles de l'aire de grand passage, le bureau émet un avis favorable à la proposition qui lui est soumise, à savoir :

- Fermeture de l'aire de stationnement et disponibilité pour les grands passages à partir du samedi 30 juin 2018 (et non au 15 avril pour une disponibilité pour les grands passages à partir du 1<sup>er</sup> mai). Ainsi cette fermeture permettra aux familles stationnant sur l'AGP de scolariser leurs enfants jusqu'à la fin de la période scolaire. La disponibilité de l'AGP pour les grands passages s'étalerait donc du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre.

## **7. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2018 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Pour l'année 2018 et au vu des projets proposés par l'UPPA, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une allocation pour financer la thèse intitulée « *Quel rôle pour l'intercommunalité dans la lutte contre la précarité énergétique ?* » (Porteur du projet : Jean GOURDOU/PDP EA 1926) selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit 45 000 € (15 000 € / an pendant 3 ans)

## **8. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DE LA DEMANDE D'ABIDOS**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'Abidos pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

## **9. POINT D'INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CREATION DU CREMATORIUM**

La communauté de communes organise en ce moment l'enquête publique pour la création du crématorium. La nomination d'un commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif est intervenue, il s'agit de M. Joseph FERLANDO. Un arrêté d'ouverture de l'enquête publique a été pris le 29 mars par le président de la communauté et les formalités de publicité ont été réalisées (affichage et publication presse et site web CCLO). L'enquête publique sera ouverte du mardi 17 avril au jeudi 3 mai 2018. Le dossier d'enquête publique sera consultable à la CCLO, à la mairie de Labastide-Monréjeau et sur le site web de CCLO (ainsi qu'un registre d'enquête pour les observations du public). Le commissaire enquêteur réalisera trois permanences à la mairie de Labastide-Monréjeau, le mardi 17/04 (16h-19h), le vendredi 27/04 (9h-12h) et le mardi 03/05 (16h-19h). L'enquête se termine le jeudi 3 mai et le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre le rapport d'enquête.

Le bureau prend connaissance de ces informations.

## **10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES**

Le bureau autorise son Président à signer les marchés listés ci-dessous avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres :

- Groupement de commande : Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la communauté de communes Lacq-Orthez : lot 1 (Fauchage des voiries communales, des chemins ruraux et des terrains communaux - 3 secteurs : ouest - nord - sud) : 1<sup>er</sup>, la SARL HAURAT-CAUHAPE, 2<sup>ème</sup>, la SARL CLAVÉ, 3<sup>ème</sup> LAGIERE Jean-François ; lot 2 (Fauchage des chemins du plan local de randonnées - 2 secteurs : nord - sud) : 1<sup>er</sup>, la SARL HAURAT-CAUHAPE, 2<sup>ème</sup> : LAGIERE Jean-François pour un montant estimatif de 22 140 € HT.
- Entretien manuel du plan local de randonnées de la communauté de communes de Lacq-Orthez (prestations d'insertion) : Secteur nord-ouest : Association AVENIR (64270 Salies De Béarn) ; Secteur centre : Association Emplois verts (64300 Orthez) ; Secteur sud est : Association CIEL (64150 Mourenx).

## **11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Remplacement d'une balayeuse suite à la destruction par incendie (procédure négociée),
- Travaux de rénovation, de maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et de contrôle d'accès sur la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Enfouissement du réseau éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez : Commune de Cescau (procédure négociée),
- Enfouissement du réseau éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez : Communes de Serres-Sainte-Marie et de Casteide-Cami (procédure négociée).